

l'an dernier, et au sujet duquel il a adressé au président un télégramme de félicitations qui lui fait honneur, j'en appelle à lui pour nous dire si la qualité de ce chemin n'est pas de beaucoup supérieure aux exigences du contrat.

Que veulent les honorables messieurs aujourd'hui que nous avons la preuve que la compagnie a exécuté son contrat de manière à lui faire honneur et à être avantageuse au pays. Dans la nature même du chemin nous avons la meilleure assurance possible que la compagnie entend sérieusement et honnêtement l'exploiter elle-même et y faire de l'argent, et non pas, comme les honorables messieurs de l'autre côté l'ont souvent prédit, le remettre au gouvernement après l'avoir construit.

Toutes ces raisons devraient mettre la compagnie à l'abri de ces motions demandant la production de documents dont le seul résultat serait de mettre inutilement en évidence et exposer à une fausse interprétation des ouvrages temporaires que nécessitaient les intérêts du public et ceux de la compagnie, mais qui, d'après les termes du contrat, devront être remplacés par des travaux permanents; et ce n'est qu'après la construction de ces travaux que la valeur du chemin pourra être jugée.

L'honorable monsieur rejette sur ce côté de la Chambre la responsabilité du rejet de cet amendement. Nous ne craignons pas d'accepter cette responsabilité.

Je déclare à l'honorable monsieur que nous ne craignons jamais de prendre la responsabilité de toute politique qui pourra devenir nécessaire pour assurer le parachèvement de ce chemin de fer et pour que le pays en retire tous les avantages qui doivent en découler. Je dirai de plus, que si, pour ce qui concerne cette grande entreprise, nous pouvons préjuger du peuple canadien par ce qu'il a été dans le passé, nous pouvons nous fier à son intelligence pour soutenir par ses suffrages une politique qui a pour but de compléter ce grand chemin de fer du Pacifique, et par là de favoriser les grands intérêts de la Confédération.

M. CASEY : L'honorable député qui vient de s'asseoir se trouve certainement à avoir moins de confiance qu'il voudrait nous en inspirer. Lorsqu'on parle le plus hardiment de ce qu'on ne craint pas de faire et de ce qu'on veut et ose faire, on est porté à croire que le cœur commence à manquer. J'ai remarqué que lorsque l'honorable monsieur s'est engagé dans une phrase ronflante pour déclarer que son parti n'a jamais été, dans le passé, effrayé des choses en faveur desquelles il avait voté et qu'il ne le serait pas dans l'avenir, il n'y a eu qu'un applaudissement solitaire pour saluer cette période retentissante. Il est bien clair, d'après le dernier appel qu'il vient de faire—car je crois que l'honorable monsieur occupe une position élevée dans les conseils de son parti—que le gouvernement va encore demander quelque chose pour la compagnie du chemin de fer, et il est également évident que le courage du parti commence à faire défaut. Autrement l'honorable monsieur n'aurait pas eu besoin de mettre dans son discours cette emphase inaccoutumée pour relever le courage de ses partisans. Le mot "partisans" m'est échappé involontairement, et il ne faut pas s'en étonner, puisqu'il est entendu que l'honorable monsieur peut se trouver bientôt dans le cas d'appeler ces honorables députés ses partisans, et il paraît anticiper la chose en leur insinuant ce qu'ils ont à faire et par la façon dont il enlève son chapeau pour les engager à applaudir. Je veux bien reconnaître qu'ils ont voté hardiment dans le passé, qu'ils aient eu peur ou non. Je ne puis dire jusqu'à quel point les paroles de l'honorable député de Cardwell les engageront à voter la prochaine fois, mais il est bien clair que nous aurons bientôt l'occasion de voir avec quel courage ils monteront à l'assaut la prochaine fois. L'honorable député a dit que le chemin de fer du Pacifique canadien s'est montré si généreux, si noble, si large dans les dépenses qu'il a faites avec l'argent du pays, que la Chambre a pour devoir de protéger cette compa-

gnie—contre quoi? Veut-on nous empêcher d'avoir un état des affaires actuelles de la compagnie et de le livrer à la publicité. Dans quel état se trouve la ligne? D'après l'honorable monsieur elle a beaucoup plus que ce qu'exige le contrat et que ce qu'on pouvait attendre d'elle. Elle a agi si noblement, dit-il; elle a fait des travaux si supérieurs à ceux qu'on était en droit d'attendre, qu'il faut la protéger en empêchant de faire connaître au public la splendide condition dans laquelle elle a mis la ligne. Je crois que la conduite de l'honorable monsieur qui fait fonction de ministre des chemins de fer a été plus logique. "De grâce," a-t-il dit, "ne donnons pas au public l'état dans lequel se trouve le chemin, car les Américains pourraient s'emparer de la chose, en faire le sujet de leurs plaisanteries, et dire aux gens de ne pas venir au pays." Du moins, la position qu'il a prise est plus logique que celle de l'honorable député de Cardwell, qui prétend qu'on doit s'abstenir de faire connaître au monde la magnificence du chemin que la compagnie du Pacifique canadien a construit.

Une autre raison qu'il a donnée pour empêcher que les gens connaissent la condition du chemin, c'est que ces misérables grits—il ne parle pas, dit-il, des grits de la Chambre—mais de ces misérables grits et organes grits du dehors qui, s'ils pouvaient mettre la main sur des pilonis temporaires, les représenteraient faussement comme permanents.

L'honorable député semble avoir une bien pauvre opinion des organes de parti. Il paraît avoir une idée des exigences auxquelles peut être exposé un organe de parti. J'ai même vu dans un journal publié à Montréal et que l'honorable député peut avoir eu quelquefois l'occasion de lire, une déclaration à l'effet que dans certaines occasions les journaux peuvent altérer la vérité légèrement lorsque les "exigences de parti" le veulent. C'est peut-être la tactique de ce journal qui le porte à croire que les journaux grits publiés dans le pays pourraient se livrer à une conduite aussi indigne. J'admets qu'il ne connaît rien ou fort peu de chose de la partie financière de ce journal actuellement. Ce même journal continue encore à écrire de la même façon, conformément aux exigences du parti, et ses amis ne l'oublient pas. Il touche environ \$10,000 par année comme prix des impressions extras qu'il fait pour le compte du gouvernement; et, chose étrange, il continue à dire que tout ce que fait le gouvernement est bien, et que tout ce qui se fait sur le chemin de fer du Pacifique Canadien est aussi glorieux que bon. L'honorable député a traité toute la question. Je ne me propose pas de faire la même chose. Je ne veux parler que d'une question. Ne fût-ce, dit-il, que pour empêcher les immigrants de nous être enlevés par les agents des États-Unis, la compagnie du chemin de fer du Pacifique vaudrait tout l'argent qu'elle nous a coûté. Mais il y a un fait étrange qui nous frappe: c'est que cette année, il s'est rendu moins d'immigrants au Manitoba en passant sur le territoire canadien qu'il ne s'en est rendu en 1881 et 1882 sur les routes américaines. J'ignore où la diminution s'est plus spécialement produite. Peut-être ont-ils arrêté en chemin pour admirer les excluses de Fort Frances ou pour travailler sur quelques parties du chemin. Mais il me faut revenir à quelques-unes des prétentions de mon honorable ami qui fait fonction de ministre des chemins de fer. Je dis "mon ami qui fait fonction de ministre," car bien qu'ils paraissent avoir deux corps distincts, ils ne paraissent animés rien que par un seul et même esprit. Je ne dis pas que ni l'un ni l'autre de ces messieurs soient dépourvus ou manque de sa bonne part d'intelligence; mais d'après la déclaration faite par celui-là même, qui, le premier fait fonction de ministre des chemins de fer, ils entretiennent sur ce sujet la même opinion. L'honorable ministre qui a agi comme ministre des chemins de fer, qui était absent—il est difficile de faire de lui une description exacte—il n'avait pas lu l'amendement proposé par son ami celui qui fait fonction de sous-ministre des chemins de fer, mais il croyait savoir en quoi il consistait. S'il existe entre eux une telle sympathie; une